

# Eté sportif !

Par Paul-Albert Iweins,  
Président du Conseil National.

Il y a quelques années encore, le droit et le sport paraissaient deux mondes aussi éloignés l'un de l'autre que le fair-play de la chicane et seuls les juristes sportifs assuraient épisodiquement le lien entre eux.

Aujourd'hui, ces deux mondes collaborent étroitement pour l'élaboration et le suivi des statuts associatifs, des contrats professionnels et la gestion des recours contentieux.

Le droit du sport est une parfaite illustration de la croissance exponentielle de la demande de droit à laquelle les avocats doivent savoir répondre en n'hésitant pas à sortir de leurs domaines traditionnels.

C'est également une école de la pluridisciplinarité (droit associatif, droit civil, droit public, droit fiscal, droit disciplinaire...), s'exerçant dans un domaine où les valeurs humaines et les passions conservent toute leur place.

En cette période de début de vacances, que je vous souhaite heureuses et reposantes (même si celles des membres du Conseil National dont vous découvrirez les visages dans un encarté, seront sûrement studieuses), je vous invite à regarder d'un autre œil les moniteurs de clubs de voile ou les arbitres de beach volley : ce sont des demandeurs de droit !

Avant de partir, je vous invite à noter un rendez-vous sur votre agenda : le 28 septembre prochain à Paris à la Maison de la Chimie l'Assemblée Générale Extraordinaire\* du Conseil National à l'occasion de laquelle pourront être tirés les premiers enseignements de l'été législatif.

\* pour tout renseignement :  
Service de la communication du Conseil National  
Tél : 01 53 30 85 65

